

ELITE NATIONALE



**DIMANCHE 3 MARS 2024**

JUGON - LES - LACS > PLUMELEC  
COMMUNE NOUVELLE

**LIVRE DE ROUTE**

# ORGANISATION

## • DIRECTION DE L'ÉPREUVE

Association « Manche Atlantique Cyclisme »

Président : Yann AUDIC

Secrétaire : Brendan GICQUELLO

Secrétaire Adjoint : Charlie MARTELOT

Vice-Président : Benoit LE MOGUEDET

Trésorière : Lucie MARTELOT

Membres : Yann LE MOGUEDET, Rodolphe JEHANNO

Club FFC « Vélo Club du Golfe Ploeren »

Président : Patrick LAUTRAM

1er Vice-Président : Jacques LE MOGUEDET

Secrétaire : Joël LEVEQUE

## • VILLE DÉPART

Comité des Fêtes de Jugon-les-Lacs

Président : Yannick LUCAS

## • VILLE ARRIVÉE

Comité des Fêtes de Plumelec

Co-Présidents : Yvon LE CALLONEC  
et Gael DELALANDE

## • COMPÉTITION

Speakers : Jean GILLET, Philippe LE MAIRE

Radio-Tour : Eric LE BALCH

Liaison radio : Hermine Service Course

Dépannage neutre : Hermine Service Course

Chronométrage, Photo-finish, Camion podium :

Bretagne Service Course

Sonorisation : Frehel Sono

Parc automobiles : Gwendal Oliveux Automobiles

Direct vidéo : 3SCV

Ecran géant : LeLive

Course d'attente : Patrick LAUTRAM, Joël LEVEQUE

## • SERVICE MÉDICAL

Médecin : Docteur Benoit Philippon

Association Premiers Secours : UDPS 56

## • COLLÈGE DES COMMISSAIRES

*Informations à venir*

Président du Jury : ...

Membres du Jury : ..., ...

Commissaire juge à l'arrivée : ...

Commissaires à moto : ..., ...



# PALMARÈS DE L'ÉPREUVE

ANNÉE	VAINQUEUR	DEUXIÈME	TROISIÈME
1972	Alain Nogues	Lucien Tarsiguel	Maurice Le Guilloux
1973	Jean-Michel Richeux	Gérard Béon	Gilles Paire
1974	André Chalmel	Jean-Michel Richeux	Guy Patissier
1975	Lionel Canevet	Alain Huby	Daniel Bihannic
1976	Jean-Paul Maho	Jean-René Bernaudeau	Patrick Guay
1977	Jean-Paul Maho	Michel Le Sourd	Claude Buchon
1978	Michel Le Sourd	Alain Nogues	Jean-Luc Coupé
1979	Francis Castaing	Marc Madiot	Pierre-Henri Menthéour
1980	Didier Le Saux	Philippe Leleu	Serge Beucherie
1981	François Quéré	Alain Rocaboy	Daniel Leveau
1982	Serge Coquelin	Stéphane Guay	Gary Dowdell
1983	Yvon Madiot	Mario Verardo	Dominique Le Bon
1984	Hubert Graignic	Thierry Marie	Bertrand Fialip
1985	Serge Coquelin	Yvon Bernard	Paul Quentel
1986	Dominique Le Bon	Frédéric Gallerne	Philippe Tranvaux
1987	Thierry Barrault	Jean-Louis Conan	Richard Vivien
1988	Christian Levavasseur	Didier Le Huitouze	Jean-Jacques Lamour
1989	Jacky Durand	Yvon Ledanois	Roger Tréhin
1990	Bruno Maréchal	Emmanuel Hubert	Czeslaw Rajch
1991	Stéphane Heulot	Roger Tréhin	Pascal Le Tanou
1992	Olivier Ouvrard	Denis Leproux	Emmanuel Hubert
1993	Emmanuel Hubert	Claude Lamour	Rémy Quinton
1994	Emmanuel Hubert	Rodolphe Henry	Philippe Bresset
1995	Carlo Meneghetti	Christophe Agnolutto	Michel Lallouët
1996	Stéphane Barthe	François Arnaud	Laurent Drouin
1997	Olivier Potiron	Stéphane Bellicaud	Arnaud Auguste
1998	Stéphane Corlay	Mickaël Hacques	Loïc Lamoullier
1999	Franck Renier	Stéphane Conan	Frédéric Mainguenaud
2000	Frédéric Delalande	Marc Vanacker	Stéphane Cougé
2001	Lilian Jégou	Samuel Gicquel	Stéphane Conan
2002	Christophe Thébault	Guillaume Judas	Benoît Legrix
2003	Salva Vilchez	Dominique Rault	Christophe Guillome
2004	Cyrille Monnerais	Frédéric Lecrosnier	Frédéric Delalande
2005	Carl Naibo	Noan Lelarge	Yann Pivois
2006	Cédric Hervé	Alexandre Naulleau	Stéphane Pétilleau
2007	Sébastien Duret	David Le Lay	Stéphane Pétilleau
2008	David Le Lay	Sébastien Duret	Guillaume Blot
2009	Fabrice Jeandesboz	Laurent Mangel	Julien Simon
2010	Julien Foisnet	Nicolas David	Édouard Louyest
2011	Julien Foisnet	Erwan Téguel	Guillaume Malle
2012	Yann Guyot	Romain Combaud	Bryan Nauleau
2013	Jérémy Comu	Julien Guay	Bryan Nauleau
2014	Fabrice Seigneur	Fabien Grellier	Romain Combaud
2015	Fabien Grellier	Erwann Corbel	Cyrille Patoux
2016	Kévin Lebreton	Paul Ourselin	Axel Guilcher
2017	Mathieu Burgaudeau	Valentin Madouas	Maxime Cam
2018	Emmanuel Morin	Mathieu Burgaudeau	Julien Guay
2019	Maxime Renault	Baptiste Bleier	Valentin Ferron
2020/2021	Annulé		
2022	Mattéo Vercher	Ewen Costiou	Antoine Devanne
2023	Baptiste Vadic	Antoine Devanne	Killian Verschueren
2024			

# DÉPART

## RASSEMBLEMENT DE DÉPART

**Place de la Poste, 22270 Jugon-les-Lacs-Commune-Nouvelle**

Coordonnées GPS : 48°24'32.0»N 2°19'25.8»W

**Appel** : à 12h55, Place de la poste à côté de la Mairie

**Départ fictif** : à 13h15, Rue de Penthièvre, Rue de la Petite Chaussée, Rue de Langouhedre,

**Départ réel** : à 13h30, Rue de Langouhedre / D792 / Bois Léard

## PLAN DE SITUATION

### • À PROPOS DE JUGON-LES-LACS COMMUNE NOUVELLE



La commune de Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle (CN) s'étend sur un territoire de 3803 ha, essentiellement rural. Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle est le résultat d'un regroupement entre quatre communes. Une première fusion s'est opérée dans les années 1973 entre les communes de Jugon, Lescouët-Jugon et Saint-Igneuc, pour créer Jugon-les-Lacs. Puis un regroupement a eu lieu en 2016, mariant Jugon-les-Lacs et Dolo, les 2 communes déléguées dont est issue la commune nouvelle. C'est le bourg de Jugon – au cours des siècles le centre historique et économique le plus important du territoire – qui aujourd'hui encore concentre l'activité économique et administrative de la commune.

# INFOS ET LIEUX PRATIQUES

## • 10H00

### Installation des radios dans les véhicules officiels

Parking Place de la Poste, 22270 Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle

## • 10H30

### Accueil par Monsieur Le Maire, le Comité des fêtes de Jugon-les-Lacs, les personnalités

Salle des fêtes, place de la Poste, 22270 Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle

## • 10H45 - 12H00

### Permanence, remise des dossards

Salle des fêtes, place de la Poste, 22270 Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle

## • 11H00 - 12H30

### Repas bénévoles et officiels de course

Salle des fêtes, place de la Poste, 22270 Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle

## • 12H00 - 12H30

### Réunion des Directeurs Sportifs

Salle des fêtes, place de la Poste, 22270 Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle

## • 12H00 - 12H45

### Présentation des équipes et signature

Podium, place de la Poste, 22270 Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle

## • 13H15

### Départ fictif

Rue de Penthièvre, 22270 Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle

## • 17H15

### Arrivée et cérémonie protocolaire

Podium, sommet de Cadoudal, 56420 Plumelec

## • 19H00

### Pot offert aux bénévoles et officiels

Salle Polyvalente - Complexe de La Madeleine, Route de Josselin, 56420 Plumelec

## HOPITAUX

### • SAINT BRIEUC

Centre Hospitalier de Saint Brieuc  
10 Rue Marcel Proust, 22000 Saint-Brieuc  
02.96.01.71.23 (accueil)

### • VANNES

Centre Hospitalier de Bretagne Sud  
Hôpital Chubert 20 Bd Général Maurice Guillaudot,  
56000 Vannes  
02.97.01.41.41 (accueil)

### • PONTIVY

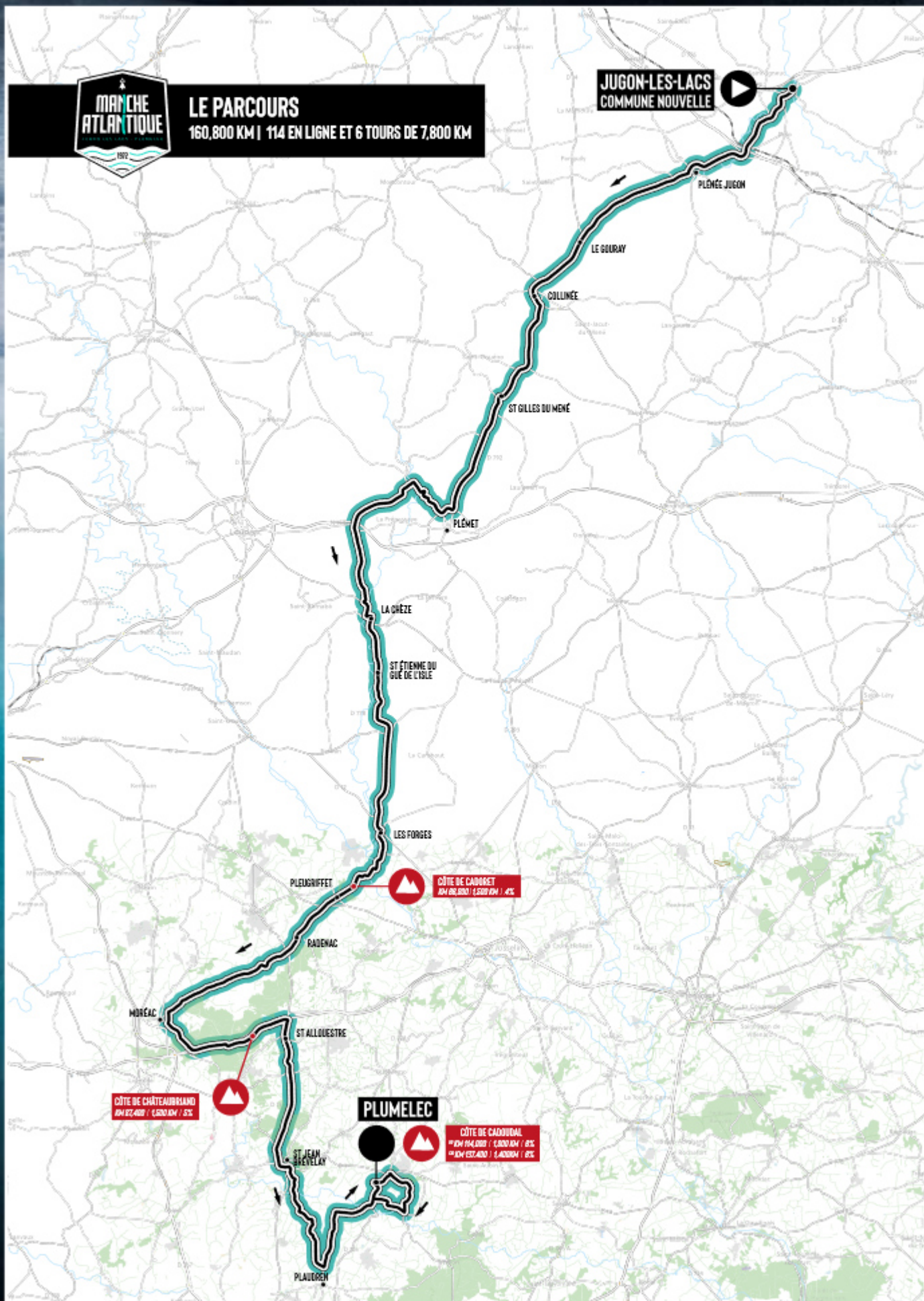
Centre Hospitalier du Centre Bretagne  
Place Ernest JAN 56300 PONTIVY  
02.97.28.40.40 (accueil)

# PARCOURS



**LE PARCOURS**  
160,800 KM | 114 EN LIGNE ET 6 TOURS DE 7,800 KM

**JUGON-LES-LACS**  
COMMUNE NOUVELLE



**CÔTE DE CHÂTEAUBRIAND**  
14,4 KM / 400 M / 1,500 KM / 5%

**CÔTE DE CABRORET**  
14,4 KM / 600 M / 1,200 KM / 4%

**PLUMELEC**

**CÔTE DE CADODVAL**  
14,4 KM / 300 M / 1,800 KM / 4%

# CIRCUIT FINAL



## • À PROPOS DE PLUMELEC



Plumelec est bien connue des amoureux de vélo. Cette vocation cycliste, Plumelec la doit entre autres à sa situation géographique privilégiée. La commune domine en effet la vallée de la Claire à 160m d'altitude. La route qui monte de la Claire, de Cadoudal au centre bourg, passe de 43m à 158m sur une longueur de 2300m avec une pente moyenne de 6% et un passage à 10% avant un virage en épingle à cheveux.

C'est au sommet de cette éprouvante «Côte de Cadoudal» qu'ont lieu les arrivées des compétitions. De nombreux champions (Thévenet, Hinault, Fignon, Madiot, Zabel, Rous, Voeckler, Valverde, Sagan) ont été sacrés à Plumelec.



# ITINÉRAIRE HORAIRE

## ITINÉRAIRE HORAIRE

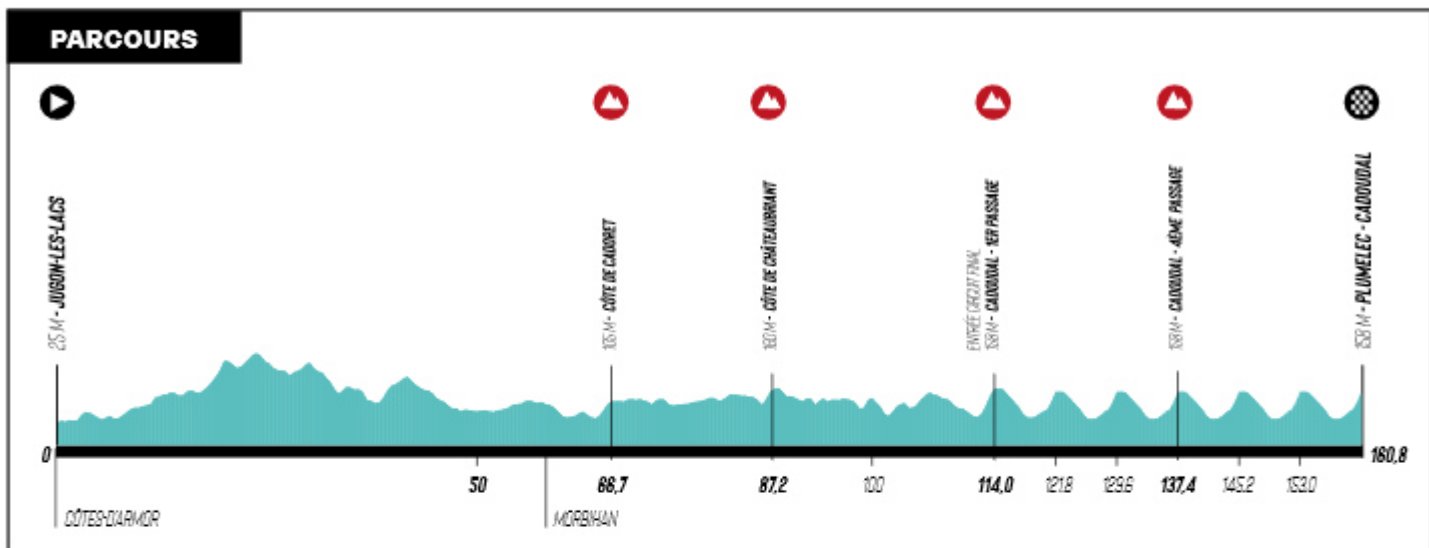
HORAIRE COURSE EN FONCTION  
DE LA MOYENNE HORAIRE (KM/H)

KM A PARCOURIR	KM PARCOURUS		ITINÉRAIRE		42	41	28
			<b>JUGON-LES-LACS-COMMUNE-NOUVELLE - Mairie</b>	Départ fictif	13:15	13:15	13:15
			Rue de Panthévre				
			Rue de la Petite Chaussée				
			Rue de Langouhédre				
160,800	0,000	D.792	<b>JUGON-LES-LACS-COMMUNE-NOUVELLE (sortie) - Le Bois Léard</b>	Départ réel	13:30	13:30	13:30
156,400	4,400	D.792	Langouhédre		13:36	13:36	13:36
154,200	6,600	D.792	Plenee Jugon - Rue Du Général De Gaulle, République et Jules Ferry		13:39	13:39	13:40
152,500	8,300	D.792	Plenee Jugon (Sortie) - giratoire		13:41	13:42	13:42
145,300	15,500	D.792	Le Gouray - giratoire		13:51	13:52	13:53
141,300	19,500	D.792	Collinee - giratoire 2ème sortie vers D.792		13:57	13:58	14:00
133,800	27,000	D.792	Saint Gilles Du Mené		14:07	14:09	14:11
126,200	34,600	D.792	Plemet (Entrée) - giratoire 1ère sortie vers D1		14:18	14:20	14:23
125,200	35,600	D.1	Plemet - 2è giratoire à droite Vers D.1 St Lubin - St Sauveur le Haut		14:19	14:22	14:24
122,500	38,300	D.14	Saint Lubin (La Prénessaye) - vers La ville Roger		14:23	14:26	14:28
118,000	42,800		Malabry - Pont de la N. 164		14:29	14:32	14:35
117,600	43,200	D.14	Rond Point Anglais - 2ème sortie D.14 / La Cheze		14:30	14:33	14:36
113,000	47,800	D.14	La Cheze - Rue De Loudéac - Direction D778 les Forges		14:36	14:39	14:43
111,700	49,100	D.778	La Cheze - Rue de Josselin (Direction Les Forges)		14:38	14:41	14:45
109,500	52,300	D.778	St Etienne Du Gue De L'Isle		14:42	14:46	14:50
101,000	59,800		Entrée dans Le Morbihan		14:53	14:57	15:02
98,300	62,500	D.778	Les Forges - direction Pleugriffet		14:57	15:01	15:06
98,200	62,600	D.117	Direction Pleugriffet vers Radenac		14:57	15:01	15:06
95,600	65,200	D.117	Village Cadoret - Canal Nantes/Brest		15:00	15:05	15:10
94,100	66,700	D.117	Côte de Cadoret	1er MG - 1,5 km à 4 %	15:03	15:07	15:12
92,500	68,300	D.117	Pleugriffet - giratoire vers Radenac		15:05	15:09	15:15
91,800	69,000	D.117	Pleugriffet (Sortie) - vers Radenac		15:06	15:10	15:16
91,600	69,200	D.117	La Pointe - traversée de La Départementale D764 (Pontivy / Josselin)		15:06	15:11	15:16
90,000	70,800	D.117	Radenac - rue du stade, rue Anne de Bretagne, vers Moréac		15:08	15:13	15:18
88,000	72,800	D.117	Le Poteau - traversée de La Départementale 11 (Réguiny / St Allouestre)		15:11	15:16	15:22
80,200	80,600	D.117	Pontual - Intersection à gauche, toutes directions, Rue de Goharnac		15:22	15:27	15:34
80,100	80,700		Entrée Moréac		15:22	15:28	15:34
79,600	81,200		Intersection à gauche, direction Bignan / ZA le Bardeff		15:23	15:28	15:34
79,300	81,500	D.181	Au giratoire tout droit		15:23	15:29	15:35
79,200	81,600	D.181	Sortie Moréac		15:23	15:29	15:35
77,700	83,100	D.724	Au giratoire Le Bardeff Nord, à gauche vers St Allouestre		15:25	15:31	15:37
73,600	87,200	D.724	Côte de Châteaubriand	2è MG - 1,5 km à 5 %	15:31	15:37	15:44
70,600	90,200	D.11	Entrée Saint Allouestre		15:35	15:42	15:48
70,100	90,700	D.11	Intersection D150 - Bignan, tout droit vers St Jean Brevelay		15:36	15:42	15:49
69,600	91,200	D.11	Sortie Saint Allouestre		15:37	15:43	15:50
63,300	97,500	D.11	Entrée St Jean Brevelay - giratoire 2ème sortie D778B, rue de Rohan		15:46	15:52	16:00
61,600	99,200	D.778b	St Jean Brevelay - rue de Rohan (déviation vers Plumelec véhicules suivants)		15:48	15:55	16:02
61,400	99,400	D.182	Sortie St Jean Brevelay - Direction Plaudren		15:48	15:55	16:02
54,300	106,500	D.182	Plaudren - Rue des Rah Koed vers Plumelec, le Vieux Pré, le Mené		15:58	16:05	16:13
50,900	109,900	C.6	Plaudren - Chapelle Chaupas à droite vers St Dugast		16:03	16:10	16:19
48,600	112,200	D.126	Plumelec - Bas de Cadoudal		16:06	16:14	16:22
48,200	112,600	D.126	Entrée sur le circuit final, à l'intersection tout droit		16:07	16:14	16:23
46,800	114,000	D.126	Plumelec - Côte de Cadoudal - 1er passage sur la ligne d'arrivée	3è MG - 1,8 km à 6 %	16:09	16:16	16:25
46,500	114,300	D.126	Entrée Plumelec		16:09	16:17	16:25
46,300	114,500	D.126	Au giratoire à droite, rue Georges Cadoudal		16:09	16:17	16:26
45,900	114,900	D.126	Eglise, à droite vers place de l'église		16:10	16:18	16:26
45,800	115,000	D.1	Mairie, à droite, rue du Général de Gaulle		16:10	16:18	16:26
45,100	115,700	D.1	Sortie Plumelec		16:11	16:19	16:28
42,600	118,200	D.1	Intersection avant pont de la Claire, à droite vers Cadoudal / Treuzel		16:14	16:22	16:31
40,400	120,400	D.126	Intersection, retour entrée circuit final		16:18	16:26	16:35
39,000	121,800	D.126	Sommet Côte de Cadoudal - Fin du 1er tour, 2ème passage		16:19	16:28	16:37
31,200	129,600	D.126	Sommet Côte de Cadoudal - Fin du 2è tour, 3ème passage		16:30	16:39	16:49
23,400	137,400	D.126	Sommet Côte de Cadoudal - Fin du 3è tour, 4ème passage	4è MG - 1,4 km à 6 %	16:41	16:51	17:01
15,600	145,200	D.126	Sommet Côte de Cadoudal - Fin du 4è tour, 5ème passage		16:52	17:02	17:13
7,800	153,000	D.126	Sommet Côte de Cadoudal - Fin du 5è tour, 6ème passage		17:03	17:13	17:25
0,000	160,800	D.126	<b>PLUMELEC - Côte de Cadoudal</b>	Arrivée	17:14	17:25	17:37

Heure de passage + ou - 10 Minutes suivant les intempéries (pluie-vent) et l'allure des coureurs.



## PARCOURS



## LES CÔTES

### KM 66,70 - CÔTE DE CADORET

Montée de 1,5 km à 4%

### KM 114,00 - CÔTE DE CADOUDAL

Montée de 1,8 km à 6%

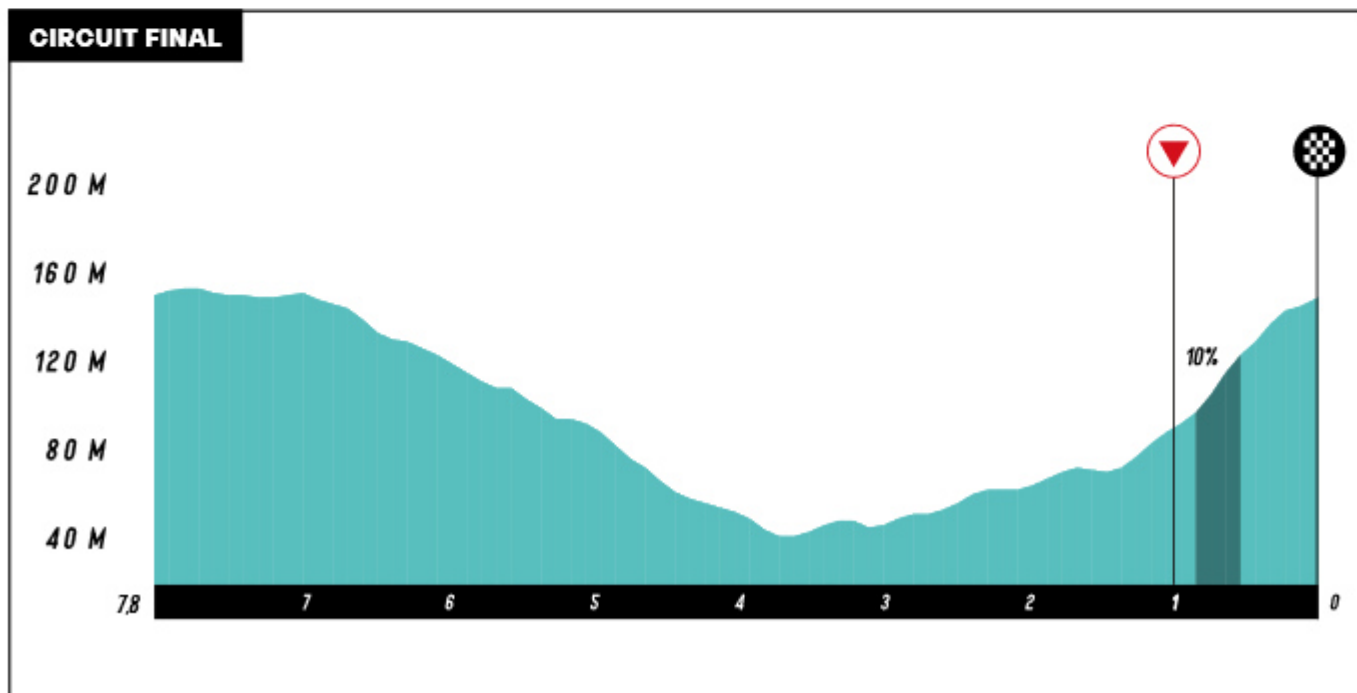
### KM 87,20 - CÔTE DE CHATEAUBRIAND

Montée de 1,5 km à 5%

### KM 137,40 - CÔTE DE CADOUDAL

Montée de 1,4 km à 6%

## CIRCUIT FINAL



# RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

## ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve « Manche Atlantique » est organisée par l'association « Manche Atlantique Cyclisme », avec le contrôle technique du Vélo Club du Golfe Ploeren, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC).

L'épreuve se dispute le dimanche 3 mars 2024.

## ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Elite et Open 1. Elle est inscrite au calendrier Elite National (112.1). L'épreuve est constituée d'une partie en ligne de 114,000 km et 6 tours de circuit final de 7,800 km soit un total à parcourir de 160,800 km.

## ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.2 du règlement FFC, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : équipes continentales UCI françaises (y compris équipes professionnelles cyclo-cross UCI), coureurs français d'une équipes continentales UCI étrangères, équipes régionales, de club et étrangères (4 maximum). Le nombre maximum de coureurs par équipe est de 10 coureurs.

Les engagements se font par Internet sur le site de la FFC.

## ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tient le dimanche 3 mars 2024 de 10h45 à 12h00 à la Salle des fêtes de Jugon-les-Lacs (22270).

La confirmation des partants et le retrait des dossards, plaques de cadre par les responsables d'équipes se fait à la permanence.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 2.2.93 du règlement FFC, en présence de la direction de l'épreuve et des membres du Collège des Commissaires, est fixée le jour de l'épreuve à 12h00 à la Salle des fêtes de Jugon-les-Lacs.

A l'issue de cette réunion, un tirage au sort sera effectué pour désigner l'ordre des véhicules des directeurs sportif.

## ARTICLE 5. DÉPART

Le départ fictif, place de la Poste 22270 Jugon-les Lacs, à côté de la Mairie, sera donné à 13h15.

Les coureurs seront neutralisés sur une distance de 1,200 km jusqu'au kilomètre 0 où le départ officiel sera donné.

## ARTICLE 6. RADIO-TOUR

Les informations courses seront émises par Radio sur la fréquence 157.4875 Mhz (Hermine Service Course).

## ARTICLE 7. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

L'organisation mettra à disposition des coureurs trois véhicules de dépannage neutre avec Hermine Service Course. A charge des coureurs intéressés de fournir les roues pour assurer leur dépannage.

## ARTICLE 8. SÉCURITÉ

L'encadrement au niveau sécurité sera assuré par l'Association Bretonne Encadrement Courses - ABEC 56, la Gendarmerie et les signaleurs itinérants. L'épreuve se déroule dans le respect des arrêtés préfectoraux. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas du non respect de ces arrêtés.

## ARTICLE 9. RAVITAILLEMENT

Le ravitaillement sera fait selon les règlements de la FFC à partir du 30ème kilomètre et jusqu'à 20 kilomètres de l'arrivée. Le jury des commissaires pourra décider d'apporter des modifications aux conditions exposées ci-dessus.

## ARTICLE 10. ARRIVÉE

L'arrivée étant jugée sur un circuit à parcourir plusieurs fois, l'entraide entre les coureurs d'une même équipe ne peut se faire que s'ils se trouvent au même point kilométrique de l'épreuve. Afin d'éviter les interversions qui pourraient résulter du mélange des coureurs de différents pelotons, les commissaires peuvent décider une neutralisation des groupes attardés. Pour des raisons de sécurité, tout coureur situé à plus de 10 minutes du groupe principal devra abandonner l'épreuve et rendre son dossard au commissaire le plus proche.

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

## ARTICLE 11. CLASSEMENTS

Le classement de l'épreuve sera établi par le juge à l'arrivée selon l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée avec

# RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

l'aide de la vidéo finish et des transpondeurs (Bretagne Service Course by Frehel Sono).

Tout transpondeur non restitué sera facturé 100€ TTC à l'équipe du coureur.

Le classement Grimpeur se fera par points obtenus aux différents classements MG. Le barème des points distribués aux différents MG est le suivant :

1 <sup>ER</sup>	5 points	3 <sup>ÈME</sup>	2 points
2 <sup>ÈME</sup>	3 points	4 <sup>ÈME</sup>	1 point

En cas d'égalité aux points, le classement à l'arrivée départage les coureurs.

Les quatre MG qui décernent les points pour ce classement du Meilleur Grimpeur sont les suivants :

MG 1	Côte de Cadoret	KM 66,7
MG 2	Côte de Chateaubriand	KM 87,2
MG 3	1 <sup>er</sup> passage ligne d'arrivée	KM 114
MG 4	4 <sup>ème</sup> passage ligne d'arrivée Reste trois tours	KM 137,4

Le meilleur Animateur sera désigné par l'organisateur.

## ARTICLE 12. PROTOCOLE

Les coureurs suivants doivent se présenter en tenue au protocole :

- Le vainqueur, le deuxième et le troisième du classement de l'épreuve,
- Le lauréat du classement Grimpeur,
- Le meilleur animateur.

Ils se présenteront dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée.

## ARTICLE 13. PRIX

Les prix suivants (en euros) sont attribués aux vingt premiers coureurs classés :

1 <sup>ER</sup>	246 €	11 <sup>ÈME</sup>	21 €
2 <sup>ÈME</sup>	183 €	12 <sup>ÈME</sup>	20 €
3 <sup>ÈME</sup>	146 €	13 <sup>ÈME</sup>	18 €
4 <sup>ÈME</sup>	122 €	14 <sup>ÈME</sup>	17 €
5 <sup>ÈME</sup>	98 €	15 <sup>ÈME</sup>	15 €
6 <sup>ÈME</sup>	85 €	16 <sup>ÈME</sup>	14 €
7 <sup>ÈME</sup>	67 €	17 <sup>ÈME</sup>	14 €
8 <sup>ÈME</sup>	55 €	18 <sup>ÈME</sup>	14 €
9 <sup>ÈME</sup>	37 €	19 <sup>ÈME</sup>	12 €
10 <sup>ÈME</sup>	24 €	20 <sup>ÈME</sup>	12 €

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 1 220 euros.

## ARTICLE 14. ANTIDOPAGE

En cas de contrôle antidopage, l'affichage des numéros de dossards se fera au podium dans les délais impartis par la réglementation de la FFC. Le contrôle antidopage se situera dans la Salle Polyvalente au Complexe la Madeleine, route de Josselin 56420 Plumelec.

## ARTICLE 15. PÉNALITÉS

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

# NOS PARTENAIRES

## PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



## PARTENAIRES MAJEURS